



ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT NON OBLIGATOIRE ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
SERVICE GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT ET DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE

Direction de l'Enseignement de Promotion sociale

CIRCULAIRE N° 3203

DU 29/06/2010

Objet: *Evaluation de la qualité dans l'enseignement de promotion sociale : rôles respectifs du Service de l'Inspection, du Conseil supérieur et de l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur*

Réseau(x): Tous

Niveau(x) et service(s): ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Période(s): /

Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement de promotion sociale subventionné par la Communauté française;
Aux Chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisé ou subventionné par la Communauté française;
Aux membres des services d'inspection et de vérification de l'enseignement de promotion sociale.

Circulaire	Informative	Administrative	Projet
Autorité: Directrice générale Signataire: Chantal KAUFMANN Gestionnaire: Service général de l'Enseignement de promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit et de l'Enseignement à distance M. François-Gérard STOLZ – Directeur général adjoint			
Personne(s) ressource(s): Madame Pascale SCHELLENS, Chargée de mission : 02/690.85.38 ; pascale.schellens@cfwb.be			

Document à renvoyer:	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Date limite d'envoi:	sans objet	
Nombre de pages: - <i>texte:</i> 2 page(s) – <i>annexe(s):</i> 4 page(s) Téléphone pour duplicata: 02/690.87.24 Mots-clés: Inspection, agence, qualité		

Madame, Monsieur,

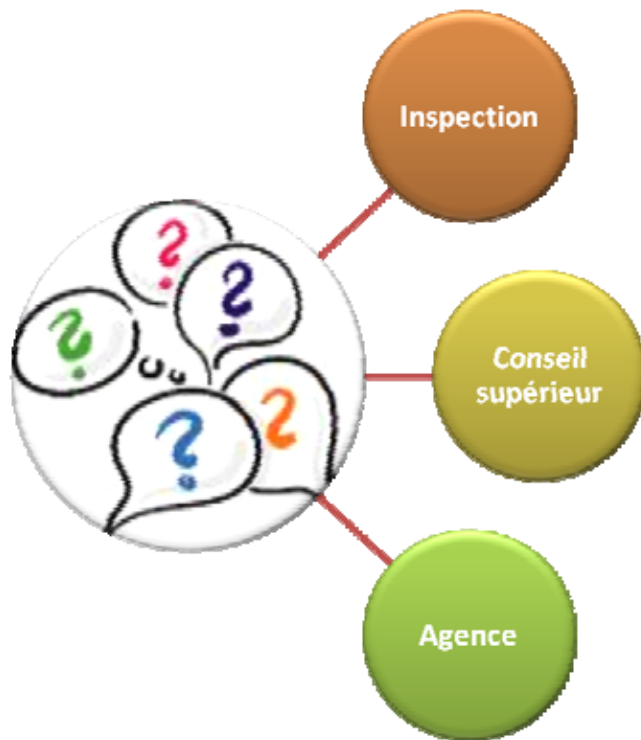
Dans le cadre de l'évaluation de la qualité dans l'enseignement de promotion sociale, le Conseil supérieur en concertation avec les instances concernées a souhaité clarifier les rôles respectifs et les points de convergence du Groupe qualité créé en son sein, du Service de l'Inspection et de l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur.

A cette fin, il a réalisé une note d'information que vous trouverez en annexe de la présente.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

La Directrice générale,

Chantal KAUFMANN



1. *Rôles respectifs et points de convergence*
2. « Qui fait quoi pourquoi ? » *DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ*



Inspection

Décret du 8 mars
2007 (article 7)

Audit des
établissements dans le
cadre des prérogatives
décretales

Evaluation et
contrôle du niveau
des études (tous les
niveaux de
formation)

Analyse de la
conformité par
rapport aux
dossiers
pédagogiques et à
la réglementation
EPS

Mise en évidence de
bonnes pratiques
associées au dossier
pédagogique - Liste
de recommandations

Conseil supérieur

Groupe Qualité

Mise à disposition
d'outils Qualité pour
faciliter
l'intégration d'une
démarche Qualité et
préparer les audits et
les exercices
d'évaluation

Proposition d'outils
(questionnaires,
logigrammes, fiche
procédure...) : Guide
Qualité

Diffusion des
ressources
pédagogiques (tests
d'admission,
d'évaluation, cours...)
sur un site

Agence

Décret du 22 février
2008

Evaluation de
cursus

Evaluation de la
qualité de
l'enseignement
(bachelier et
master)

Analyse des forces,
faiblesses, risques,
opportunités - Mise
en évidence des
bonnes pratiques -
Liste de
recommandations

Mise en
perspective du
cursus dans un
contexte global,
aide au
positionnement de
l'établissement

Caractéristiques	Inspection	Groupe Qualité du Conseil supérieur	Agence
<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie 	<ul style="list-style-type: none"> • Visites • Rapports • <i>Conseils/aide</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Guide Qualité : <ul style="list-style-type: none"> • expérimentation • personnalisation • appropriation des outils 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation interne • Evaluation externe Publication des résultats • Suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier 	<ul style="list-style-type: none"> • Cycle de 4 ans 		<ul style="list-style-type: none"> • Plan décennal • Programmation annuelle
<ul style="list-style-type: none"> • Intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> • Inspecteurs concernés par les formations de l'établissement visité 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnels de l'établissement (directeur, enseignant, administratif,...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnels • Etudiants • Experts désignés par l'AEQES • Cellule exécutive
<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Grilles d'analyse 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de performance et de satisfaction (fiches procédure) pour le processus éducation • Autres processus : en cours d'élaboration 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste de référence des indicateurs (annexe du décret) • Possibilité d'adaptation des indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation interne 			<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une commission interne d'évaluation • Rédaction d'un rapport interne
<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation externe 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite des inspecteurs en fonction des domaines activés dans l'établissement • Visite de classes, entretiens avec les personnels directeur, enseignant et les étudiants • Consultation de documents 		<ul style="list-style-type: none"> • Pré-visite du président des experts • Visite du comité des experts (2 jours) : entretiens avec les différentes parties prenantes (équipes pédagogique et administrative, étudiants...) • Feedback oral à la fin du jour 2

